



Réfection d'un balcon : qui doit payer ?

Par **poulhes**, le **16/03/2011 à 19:24**

Bonjour, je voudrais savoir si la réfection d'un balcon est à la charge du copropriétaire ou de la copropriété
D'avance merci

Par **Marion2**, le **16/03/2011 à 19:46**

Dans la mesure où il s'agit de votre balcon, les frais de sa réfection sont à votre charge.

Par **poulhes**, le **17/03/2011 à 07:28**

Merci pour vos réponses, mais en l'absence d'article sur ce point dans le règlement de copropriété, s'il s'agit de la fixation du balcon sur le mur de l'immeuble ?
D'avance merci
Mr Poulhès

Par **Marion2**, le **17/03/2011 à 09:19**

Regardez votre acte de vente, el balcon doit y être mentionné.